

**LISTE DES PARTICIPANTS**

M. BENEDICT	Fontenay-sous-Bois (conseiller municipal)
Mme PROKOP	Eau de Paris (responsable protection de la ressource et qualité)
M. AUBRON	Bry-sur-Marne (conseiller municipal)
M. BELHOMME	CG 93 (chef bureau qualité des eaux)
Mme HEUILLARD	Saint-Maur-des-Fossés (responsable production et qualité)
Mme BIREBENT	Saint-Maur-des-Fossés (chargée mission assainissement)
Mme OLIVIER	CA Val Maubuée (responsable service infrastructure)
Mme NAUD	Syndicat Marne Vive (animatrice contrat de bassin)
Mme CORDIER	Ports de Paris (chargée urbanisme et environnement)
M. BARREZ	Eau de Paris (hydrogéologue)
M. ADROIT	CA Marne et Chantreine (directeur assainissement)
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture de Nogent (chargée de mission)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental de Canoë-kayak 94 (Vice-Président)
Mme EYMARD	Fontenay-sous-Bois (directrice environnement)
M. PUJOL	Veolia Eau (directeur service eau – Centre Nord-Est)
Mme DERUMIGNY	DRIEE IdF (chargée mission suivi SAGE)
Mme RONEZ	AESN (chargée d'opération)
Mme DURAND	Paris (adjointe section politique de l'eau)
Mme PROUVE	AESN (chargée de mission)
Mme TISSIER	SMAM (stagiaire)
M. TROTET	SMAM (technicien de rivière)
M. PREAUX	CG 94 (chargé de mission eaux souterraines)
Mme BERDOULAY	CG 94 (ingénieur d'études eaux superficielles)
M. CARREIRA	Bry-sur-Marne (responsable service espaces publics)
M. LAGRANGE	CA Est Ensemble (Vice-Président)
M. LE CARRE	AESN (chargé d'opération)
<i>M. DEBARRE</i>	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
<i>M. NARCY</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>
<i>Mme ABHERVE</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>
<i>M. SATIN</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>

## ORDRE DU JOUR

---

- 1) Présentation du scénario « sans SAGE » (matin)
- 2) Présentation des hypothèses contrastées thématiques (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne un résumé du rapport de la phase scénario sans SAGE, pour ce qui concerne la commission « Qualité ». Le rapport complet a été validé par la commission locale de l'eau (CLE) le 25 avril 2013. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE ([www.sage-marne-confluence.fr](http://www.sage-marne-confluence.fr))

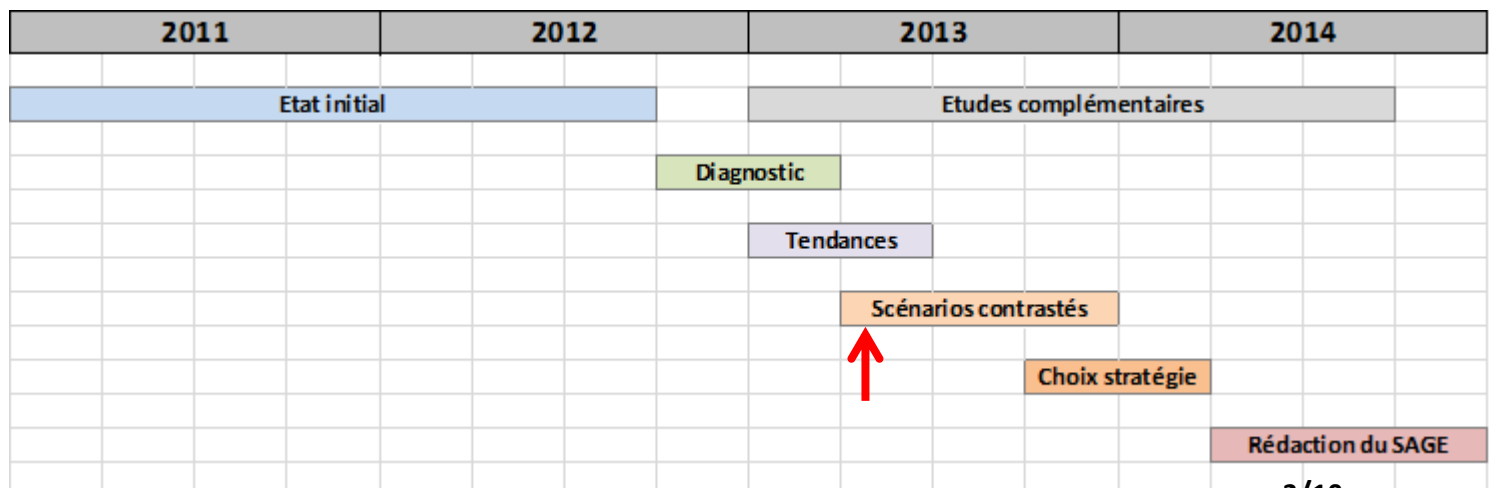
Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

## PREAMBULE

---

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) accueille les participants dans la mairie de Fontenay. Il fait part de son intérêt à pouvoir discuter, au cours de cette journée, avec des personnes dont les questions de l'eau sont la profession. La réunion d'aujourd'hui réunit en effet beaucoup d'experts. Cependant, il note que si la technicité est une condition nécessaire de réussite, elle n'est pas suffisante. Il faut en effet une pédagogie dans l'approche pour répondre aux problématiques techniques qui se posent sur le territoire. Il apprécie ainsi la place déterminante du politique et des usagers, pointée dans le rapport de scénario « sans SAGE », dans la recherche de solutions. A l'image de Fontenay-sous-Bois, les enjeux en assainissement sont nombreux : réseau unitaire/séparatif, ruissellement et inondation, difficultés pour l'infiltration des eaux pluviales... Il souhaite donc que nous œuvrions collectivement à ce que le scénario « sans SAGE » ne se réalise pas et à proposer des alternatives. Il conclut en précisant que l'heure des choix viendra plus tard et que ce n'est pas l'objet de la présente réunion.

L'animateur du SAGE replace la réunion de ce jour dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette journée de travail est importante car elle va apporter la matière pour **envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic**. Un large temps est ainsi consacré à l'échange au cours de la journée.



M. NARCY (bureau d'études AsCA) présente ensuite les objectifs et le déroulement de la journée. Il explique également la démarche de formalisation des scénarios contrastés du SAGE.

Il précise que la présente réunion n'est qu'une étape dans l'élaboration de la stratégie du SAGE. Elle doit donner le « matériau de base » pour la construire. C'est une phase de réflexion et d'analyse collective où les idées doivent être poussées jusqu'au bout. Le scénario « sans SAGE » simulait une situation où « on ne fait pas mieux qu'aujourd'hui ». A contrario, le travail demandé est désormais d'imaginer les manières de faire mieux. Il faut explorer le champ des possibles et les modalités de réalisation. Le temps n'est donc pas aux arbitrages ni à la négociation mais à un **échange constructif d'idées**.

La participation active de chacun est donc souhaitée. En effet, si le cadre réglementaire impose un certain nombre de choses dans le domaine de l'eau, d'autres thèmes ou modalités de réalisation dépendent des choix exprimés localement.

**Le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.**

Le bureau d'étude rappelle ensuite les points clés du diagnostic du SAGE Marne Confluence, pour les enjeux qui concernent la commission « Qualité ». Il relève en particulier le caractère diffus des problématiques liées à l'assainissement. Il existe certes des experts techniques qui travaillent sur ces sujets dans les différentes collectivités et institutions, de même qu'il existe une culture commune sur le sujet. Néanmoins, le problème se pose aussi de parvenir à donner du sens pour le politique et la société civile dans les actions menées en matière d'assainissement et de reconquête de la qualité de l'eau des rivières.

Ce préambule a appelé quelques questions des participants :

M. BARREZ (Eau de Paris) évoque la problématique des produits phytosanitaires. Le diagnostic fait surtout référence à leur usage en zone non agricole. Or, des polluants d'origine agricole rejetés en amont du territoire ne se dégradent pas et peuvent contaminer les eaux de la Marne plus en aval. Il demande comment cette logique amont-aval a été appréciée dans le diagnostic.

M. SATIN (bureau d'études ADAGE) répond s'être appuyé sur une étude du LEESU qui mesurait les flux de pesticides dans les réseaux d'assainissement. Cette étude révélait qu'une part non négligeable des produits phytosanitaires provient de notre territoire. Néanmoins, il y a bien également des apports amont pour lesquels le SAGE devra définir un positionnement.

## 1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE »

---

***Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport « Scénario sans SAGE ».***

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) revient sur le travail incontournable des experts mais précise qu'ils ont un rôle avant tout d'aide à la décision. Aussi, les scénarios devront insister sur la dimension pédagogique pour faciliter la compréhension par les élus et par la société civile et créer un effet d'entraînement général. Sur le fond du scénario « sans SAGE », il explique en tant que représentant du SEDIF que la diminution des consommations d'eau potable au cours des dernières années est davantage due à la désindustrialisation qu'à la baisse de consommation des ménages. Il évoque son inquiétude vis-à-vis des polluants émergents dont on retrouve des traces dans l'eau brute. Cela requiert un traitement plus poussé qui ne doit pas conduire à une augmentation trop importante du prix de l'eau. En termes de gouvernance, il note une surproduction à l'échelle de l'agglomération

parisienne. La tendance voudrait que l'on aille vers la mutualisation mais ce sujet est éminemment politique. Enfin, M. Benedict s'interroge sur les réseaux séparatifs étant donné que les eaux pluviales rejetées en rivière ne sont pas réellement propres.

M. SATIN (Bureau d'études ADAGE) explique que l'assainissement actuel résulte de l'histoire du territoire. Le « tout à l'égout » causait des variations de débit trop importantes dans les réseaux et des rejets directs d'eaux usées en rivière. Il a été remplacé par les réseaux séparatifs pour stabiliser les débits dans le réseau d'eaux usées. Cependant, nous ne sommes jamais parvenu à avoir un réseau séparatif complètement sélectif d'où la situation actuelle.

Mme PROUVE (AESN) nuance la problématique de la qualité des eaux pluviales. En effet, les polluants chimiques, présents dans les eaux ruisselées, ne sont pas ceux qui déclassent le plus nos rivières. Par ailleurs, l'histoire a montré qu'en supprimant des stations d'épuration sur le Morbras nous avons réduits les flux de pollution rejetés dans la rivière. Mais dans un même temps, le débit du Morbras a aussi diminué. La gestion des eaux pluviales demande donc un vrai travail d'équilibre.

M. TROTET (SMAM) confirme que le travail sur les eaux pluviales est une priorité, y compris pour soutenir les débits parfois critiques des affluents. Sur le plan de la pollution par les eaux pluviales, la mise en place d'une taxe pluviale pourrait être envisagée.

M. NARCY (bureau d'études ASca) indique à ce propos ne pas avoir considéré la taxe pluviale dans le scénario « sans SAGE » car il aurait fallu qu'une démarche soit engagée avec des 1ers effets perceptibles. Les derniers échanges tenus à ce sujet montrent au contraire que de nombreux freins empêchent encore de mettre en place une telle taxe.

Mme NAUD (SMV) trouve le constat fait dans le scénario « sans SAGE » sur la baignade assez dur, mais comprend l'exercice. Elle ajoute que le Syndicat Marne Vive, qui porte cet objectif de retour de la baignade en marne, aura du mal à l'atteindre s'il agit seul.

## 2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES THEMATIQUES

*Se référer au diaporama présenté en séance.*

Le travail attendu lors de ateliers et par l'intermédiaire des hypothèses de travail proposées est de partager des idées sur quel discours porter par l'intermédiaire du SAGE, avec quelle manière de faire, quelles modalités de gestion, etc ? Dans la formulation de ces idées, il faut chercher à **rendre crédible un futur souhaitable**. L'esprit dans les ateliers doit être résolument **optimiste tout en étant réaliste**.

Les participants doivent pousser des logiques jusqu'au bout en restant dans leur hypothèse de travail. Les restitutions des ateliers ne seront qu'une matière première qui sera analysée ensuite par le bureau d'études pour proposer des trames de scénarios.

Deux hypothèses contrastées sont proposées pour deux types de milieux à considérer, soit 4 hypothèses contrastées au total :

- **La Marne, avec comme horizon de travail une Marne baignable en 2021 :**
  - **H1 : Une approche ciblée de « recentralisation » des flux, une poursuite de l'effort sur les branchements, une approche préventive de gestion des eaux pluviales sur les nouveaux projets**
  - **H2 : Une mise à niveau déterminée de tous les réseaux séparatifs et une approche préventive sur les eaux pluviales à grande échelle**
- **Les affluents, avec comme horizon le bon potentiel/état atteint en 2021 :**
  - **H1 : Priorité aux branchements et à la gestion préventive des eaux pluviales**
  - **H2 : Priorité aux branchements et à la gestion écologique des interfaces exutoires / cours d'eau**

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Mme NAUD (SMV) demande si la différence entre les hypothèses H1 et H2 pour les affluents tient dans le caractère plutôt préventif de la 1<sup>ère</sup> et plutôt curatif de la 2<sup>nde</sup>. Le bureau d'études confirme que la 2<sup>nde</sup> peut être entendue comme curative dans le sens où on intervient en « bout de tuyau ».

M. TROTET (SMAM) demande s'il est attendu que les ateliers parlent de ce que peut apporter le SAGE ou bien des aspects techniques. Le bureau d'étude répond que le SAGE vise l'élaboration d'une stratégie et pas d'un programme d'actions. Toutefois, il ne faut pas se contenter de donner que des principes mais incarner, illustrer ce que pourraient être les modes de réalisations techniques à l'avenir.

M. PUJOL (Veolia Eau) remarque que la DCE ne dit pas grand-chose sur les polluants émergents alors qu'il y a de vraies interrogations et donc attentes des usagers à ce sujet. Il pose la question du lieu où doivent être mis les moyens pour rassurer le consommateur : au niveau des stations d'épuration ou bien des usines de production d'eau potable ?

Mme PROUVE (AESN) prend l'exemple des HAP pour expliquer que tous les systèmes de dépollution envisagés ont conduit à des coûts de traitement disproportionnés. La question n'est donc peut-être pas tant dans le traitement de ces polluants émergents que dans leur réduction à la source. Le SAGE pourrait néanmoins envisager de se doter d'un observatoire qui fasse de l'information auprès de la population.

M. NARCY (bureau d'études AScA) relève que cette question est certes un enjeu mais comprend de nombreux « points aveugles », faute de connaissances suffisantes en la matière. En tout état de cause, cette question n'apparaissait pas comme une entrée permettant de nourrir à elle-seule la réflexion d'un atelier.

### 3. RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS

---

**N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents ateliers. Il ne s'agit donc pas d'un « produit fini » mais d'idées alimentant la construction des scénarios du SAGE.**

Les groupes se sont concentrés sur la définition de l'image 2021 correspondant à leur hypothèse, n'ayant pas ou peu le temps de réfléchir aux éléments de cheminement.

#### **Groupe 4 : Affluents – H2 – Accélération des branchements + épuration par génie écologique + techniques alternatives sur pluvial dans les nouveaux projets**

*SLOGAN : « SOYONS AMBITIEUX, GERONS L'EAU ENSEMBLE »*

##### **Raisonnement général du groupe**

Le groupe a considéré les deux composantes des hypothèses qui étaient les siennes, en s'interrogeant à chaque fois sur les fonctions du SAGE à optimiser pour les rendre possibles. Il en est ressorti que les fonctions du SAGE étaient très différentes selon que l'on considère les branchements ou le développement de l'épuration par génie écologique, la compatibilité entre les deux types de positionnement imaginés n'ayant alors été discuté qu'en restitution plénière.

Le groupe s'est également intéressé aux éléments de justification à développer pour conduire les actions en la matière.

Sur la question du financement des actions, le groupe a été conduit à imaginer des hypothèses dépassant le SAGE car renvoyant au législateur : nouvelles taxes sur les sources de contaminants, taxe sur la plus-value lors de la vente d'un bien immobilier non conforme, ... en supposant que le fruit de ces taxes pourrait ensuite bénéficier à l'action du SAGE.

***Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : un SAGE exigeant voire coercitif pour le contrôle et l'évaluation sur les branchements, plus facilitateur pour le génie écologique et les techniques alternatives***

Deux logiques parallèles se dégagent selon que l'on considère la question des branchements ou celle de l'épuration par génie écologique :

**1. Pour les branchements : un SAGE planificateur, évaluateur et relai des financeurs**

Le rôle du SAGE est ici d'établir, de façon centralisée, une planification rigoureuse, avec priorités zonées et objectifs chiffrés, ayant vocation à constituer une feuille de route pour les collectivités. Il s'appuie pour cela, en amont, sur le PAGD et le règlement du SAGE, considérés comme des documents forts, réellement contraignants pour les collectivités et par conséquent intégrés dans les documents d'urbanisme. En aval, le rôle du SAGE est ensuite d'évaluer les réalisations des maîtres d'ouvrage en référence à leurs engagements. Pour que cette évaluation ne reste pas lettre morte, le SAGE dispose ici d'un levier très fort : le conditionnement des aides accordées au bon avancement des mises en conformité (la structure porteuse du SAGE pouvant d'ailleurs se voir déléguer la compétence de contrôle par les collectivités). La discussion plénière a cependant soulevé une difficulté : ceux qui ne veulent pas faire risque d'être indifférents à ne pas percevoir d'aides, puisqu'ils ne souhaitent pas agir ! L'idée d'un conditionnement croisé des aides a alors été évoquée (par exemple, baisse des aides de l'Agence de l'eau sur d'autres opérations si la mise en conformité des branchements n'avance pas conformément aux objectifs fixés par le SAGE). En tout état de cause, une telle fonction d'évaluation et un tel levier sur les financements supposent que les financeurs reconnaissent au SAGE une forte légitimité à tenir cette fonction d'arbitre local.

**2. Pour l'épuration par génie écologique et le pluvial : un SAGE facilitateur et formateur pour susciter l'innovation**

Le rôle du SAGE est ici davantage de tenir un rôle de proposition de techniques alternatives et de formation des équipes d'intervention des collectivités, notamment pour l'entretien des dispositifs. Il anime également la sensibilisation des maîtres d'ouvrages, d'une part par le partage des retours d'expérience, d'autre part en imposant des choix techniques dans les dossiers loi sur l'eau notamment (ce qui suppose un partenariat fort avec l'Etat).

Enfin, il développe un argumentaire, économique notamment, pour promouvoir ces approches alternatives de l'épuration et du pluvial.

**Au total, la structure porteuse du SAGE est pourvue d'un animateur, et de 4 pôles : Police, Formation, Communication et Expertise.**

Son rôle est également de faciliter l'obtention de financements, auprès de différentes sources (contrat de bassin, fonds européens, ...).

***Les dispositifs d'intervention***

Outre l'accélération des mises en conformité des branchements, différentes techniques alternatives sont proposées concernant le pluvial :

- mise en place de noues,
- arrivée des eaux pluviales plus lente en cascades avec plantes dépolluantes et vasques récupérant les sédiments,
- réouvertures de réseaux d'eaux pluviales : au lieu d'une canalisation, une noue à ciel ouvert,
- toitures végétalisées,

- création d'espaces verts/aires de jeux qui se transformeraient en ZH par temps de pluie et assurant la filtration des eaux pluviales,

... et concernant l'épuration par génie écologique :

- génie écologique et zones tampons humides écologiques artificielles (utilisées dans les exutoires à l'image de ce qui se fait en milieu agricole : mares permanentes qui dégradent et fixent les pesticides dans une zone : eau décontaminée avant d'aller vers la rivière). Idée de base : phyto-épuration,
- casser le béton des buses aux exutoires, reculer la tête de buse.

Cependant, pour ces deux « chantiers », la principale difficulté concerne le foncier (concurrence avec les objectifs de logement) et, en corolaire, l'intervention en domaine privé (notamment pour l'entretien).

### ***Gagnants / perdants***

Les tensions sont ici essentiellement sur le financement (les perdants étant les payeurs des nouvelles taxes imaginées) et sur les contraintes exercées par le SAGE (aménageurs, collectivités).

### ***Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la commission « Qualité »***

Les « défis techniques » ont été traités dans une approche fonctionnelle : comment optimiser, grâce aux nouvelles fonctions assurées par le SAGE, l'action technique ? La question de la demande sociale à mobiliser pour soutenir cette action technique et du consentement à fournir les efforts nécessaires ont été abordés essentiellement par une argumentation économique de type « couts / avantages ».

## **Groupe 3 : Affluents – H1 – Accélération des branchements + hydrologie urbaine à l'échelle de la ville**

### ***Raisonnement général du groupe***

Sans omettre la question du pluvial et de l'hydrologie urbaine, le groupe s'est largement concentré sur la question de la mise en conformité des branchements.

Sur la question des financements, le groupe a été conduit à supposer une capacité d'influence du SAGE sur l'Agence de l'eau (procédures de financement) et sur l'administration (simplification pour la création d'une taxe pluviale).

### ***Logique du SAGE et dispositifs d'intervention qui se dégagent : des règles communes et des objectifs pour tous concernant les branchements, une vision globale et de l'expertise pour l'hydrologie urbaine***

Concernant les branchements, le SAGE s'efforce ici de construire un dispositif d'intervention qui soit commun à l'ensemble des collectivités du territoire, de telle sorte que, partout, le particulier soit incité de la même manière à effectuer les travaux et que les collectivités relaient effectivement ces incitations. Une logique « carotte / bâton » est donc recherchée :

- d'un côté, le SAGE s'assure auprès des financeurs et collectivités que les travaux puissent être financés à un taux d'aide très élevé (100% si possible, ou taux approchant) – le doublement de la taxe d'assainissement sur l'ensemble du territoire, considérée comme « indolore », est imaginé pour rendre possible cette idée ;
- de l'autre, la non réalisation des travaux est sévèrement sanctionnée (idée d'une amende forfaitaire de 2000 €). Par ailleurs, l'idée qu'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) simplifiée soit rendu possible par l'administration sur les secteurs prioritaires, ou que l'exécution d'office des travaux par la collectivité soit rendue possible (application d'un article de la LEMA en ce sens) est également évoquée, voire (idée très controversée

cependant au sein même du groupe) que les rejets non conformes puissent être bouchés ! Enfin, l'exemple de Saint-Maur est évoqué : inciter les notaires à jouer un rôle important lors des transactions immobilières.

Concernant l'hydrologie urbaine, la plus-value du SAGE repose sur une meilleure coordination / sensibilisation par la structure porteuse du SAGE, auprès des collectivités :

- vis-à-vis des politiques conduites par les collectivités : principe général de rendre l'eau à nouveau visible partout où cela est possible, harmonisation des zonages pluviaux au sein d'une vision globale, coefficient de pleine terre dans les PLU, conseils techniques et partage d'expériences, centralisation des arrêtés d'auto-surveillance des rejets rendus obligatoires par le SAGE ;
- vis-à-vis de chaque projets ou dossiers : avis du SAGE sur toute réfection de voirie, exigence de non aggravation du ruissellement sur tout nouvel aménagement.

### ***Gagnant /Perdants***

Comme pour le groupe précédent, la question est ici le consentement à produire les efforts. Dès lors, une partie du groupe a considéré qu'il n'y aurait au final aucun perdant, sous réserve que le SAGE sache se montrer suffisamment pédagogue pour convaincre ceux qui conduisent les efforts (les collectivités) qu'elles seraient elles aussi gagnante in fine...

### ***Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT***

Idem groupe précédent, globalement.

## **Groupe 2 : Marne - H2 : Une mise à niveau déterminée de tous les réseaux séparatifs et une approche préventive sur les eaux pluviales à grande échelle**

*SLOGAN : « ETRE SAGE ET BIEN BRANCHE, POUR LA MARNE C'EST LE PIED »*

### ***Raisonnement général du groupe***

Comme d'autres groupes, celui-ci a concentré ses réflexions sur la question des branchements, sans néanmoins oublier la question du pluvial qui faisait partie de l'hypothèse : il ressort ici aussi que les deux thèmes induisent pour le groupe un type de positionnement du SAGE assez différent.

### ***Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : un SAGE exigeant voire coercitif pour le contrôle et l'évaluation sur les branchements, appui à l'innovation urbanistique pour le pluvial***

Concernant les branchements, le SAGE revendique ici un positionnement politique très affirmé : vis-à-vis des acteurs locaux (collectivités et particuliers), en imposant des objectifs et priorités qu'il évalue et des règles de financement contraignantes, dans une logique de carotte / bâton également évoquée dans d'autres groupes, et attribuant des labels aux opérations exemplaires, etc. Vis-à-vis des partenaires financiers également, puisque ce positionnement suppose que ceux-ci lui reconnaissent une fonction d'arbitrage sur l'attribution des financements selon son évaluation des efforts conduits.

La logique d'intervention du SAGE relève davantage de l'appui expert concernant le pluvial, non pas ici à l'échelle de chaque projet mais davantage des politiques conduites par les collectivités. Une particularité est que cet appui dépasse les compétences « eau » habituelles : le SAGE apporte des conseils en matière d'architecture et d'urbanisme, ce qui suppose qu'il recrute de telles compétences dans sa structure porteuse.



### ***Les dispositifs d'intervention***

Les dispositifs d'intervention concernent sans doute davantage les branchements que le pluvial, mais peuvent parfois concerner les deux thématiques :

- engagement des toutes les collectivités à respecter un objectif de 5% / an de contrôle de conformité des branchements (soit grosso modo un doublement du rythme actuel) et surtout à ce qu'ils soient suivis de travaux ;
- le SAGE impose à tous la réalisation d'un zonage assainissement et pluvial, suivi d'enquête publique et annexé au PLU – il précise les délais dans lesquels ces zonages doivent être réalisés ; le SAGE négocie en outre avec l'AESN une modulation incitatives des redevances selon l'existence ou non de ces zonages ;
- sur les secteurs prioritaires (les plus problématiques), signature d'un contrat d'objectif comportant un plan d'action (concentré sur la question des branchements), entre SAGE et collectivités concernées, pour appuyer la mise en œuvre de cet objectif. Le financement des actions (par l'Agence de l'eau notamment) est conditionné à la signature d'un tel contrat d'objectifs, et résiliation des aides si moins de 40% de réalisé à mi-parcours. Le SAGE assure l'évaluation de ces contrats.
- objectif de mise en conformité des branchements et de déconnexion des eaux pluviales et exemplarité des techniques utilisées pour 30% des bâtiments publics ;
- concernant les particuliers, ils participent au financement des travaux (branchements) mais bénéficient d'une prime à la déconnexion des eaux pluviales. Le SAGE apporte aux collectivités son aide pour la communication auprès d'eux, avec notamment l'embauche d'un animateur « branchements » ;
- le SAGE s'efforce de valoriser les expériences exemplaires. Il accorde un label aux opérations de qualité. Concernant spécifiquement le pluvial, le SAGE valorise les opérations emblématiques et assure à l'échelle de son territoire le partage des conseils et expériences en matière d'architecture et d'urbanisme intégrant les aspects « eau », et recrute pour cela des compétences spécifiques en la matière au sein de sa structure porteuse.

### ***Gagnant/ Perdants***

Les efforts et contraintes pèsent ici particulièrement sur les collectivités, qui voient les aides dont elles bénéficient conditionnées à une hausse de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les particuliers se voient placés devant leurs obligations de travaux en matière de raccordement. Enfin, les Conseils Généraux doivent réadapter leurs projets et politiques conformément aux priorités et objectifs fixés par le SAGE, tout comme l'AESN qui est censée, dans cette stratégie, moduler sa politique selon la planification et les évaluations effectuées par le SAGE (conditionnement des aides et modulation des redevances).

Il y a donc un coût politique et financier porté par les acteurs institutionnels, pour obtenir un bénéfice « social » collectif (usagers, baigneurs, qualité des milieux, ...). Le territoire peut également voir son image valorisée par les projets phares (pluvial notamment), le SAGE assurant une communication sur ce plan.

### ***Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la commission « Qualité »***

Comme dans les autres groupes, le SAGE cherche à optimiser l'action technique, par une meilleure organisation fonctionnelle et un pilotage plus ferme (planification, évaluation, ...). La mobilisation politique autour de ces aspects techniques est rendue possible d'une part par une action « bâton / carotte », qui suppose que le SAGE bénéficie d'un soutien fort de la part des acteurs institutionnels devant alors jouer le jeu (AESN, CG), mais aussi par une valorisation / communication importante autour des opérations réussies et des résultats escomptés.

## **Groupe 1 : Marne - H1 - Approche ciblée de « recentralisation » des flux + poursuite de l'effort sur les branchements + une approche préventive dans la gestion des eaux pluviales sur les nouveaux projets**

### ***Raisonnement général du groupe***

Ce groupe a éprouvé quelques difficultés à « croire » aux hypothèses : d'une part parce que l'objectif de baignade en 2021 a été commenté comme « particulièrement audacieux » (ce qui était visiblement un euphémisme) et, d'autre part, parce que les participants considèrent que les outils globalement existent, mais que c'est leur mise en œuvre qui pose problème. Or, sur ce point, le groupe a eu du mal à imaginer comment le SAGE pouvait rendre plus effective l'application de ces outils, réglementation y compris.

### ***Logique et dispositifs d'intervention du SAGE: un SAGE « ordonnateur technique » pour les équipements d'assainissement, facilitateur pour les branchements***

Concernant l'hypothèse propre à ce groupe de « recentralisation des flux » là où l'on renonce à optimiser le séparatif, le groupe a considéré que la plus-value du SAGE était de guider le dimensionnement des ouvrages à réaliser, en fixant les seuils de débits maximaux que l'on était prêt à traiter secteur par secteur (selon faisabilité technico-financière), et par conséquent les événements pluviaux au-delà desquels on ne garantissait plus la qualité des rejets et donc l'usage baignade (comparaison faite avec la gestion du ski hors-piste par les pouvoirs publics face au risque d'avalanche).

Concernant les branchements, le SAGE ne fixe pas comme le groupe précédent de rythme de contrôle, mais un objectif de résultat : 100% des contrôles en 2020, travaux de mise en conformité tous réalisés dès 2021. Pour cela, le groupe propose une logique moins coercitive que dans d'autres groupes. Plutôt que la carotte et le bâton, l'apport du SAGE est davantage ici dans la facilitation auprès des particuliers : coordination voire maîtrise d'œuvre, guichet unique pour les dossiers de financement.